



### À la une chez ATLAND Voisin

- Distribution : les revenus du 2<sup>ème</sup> trimestre ont été distribués le 23 juillet.
- Retrouvez le procès verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin sur notre site atlandvoisin.com dans l'onglet «Documentation»

### Chers associés,

J'ai l'honneur d'écrire mon premier « Mot » en qualité de Président d'ATLAND Voisin. Je tiens à exprimer mes remerciements à Jean-Christophe ANTOINE pour sa confiance ; et à l'ensemble des équipes pour leur accompagnement depuis mon arrivée en janvier. Cette période a permis une passation fluide et complète, créant les conditions pour **travailler dans le même esprit que celui insufflé depuis 10 ans : combiner performance à court et à long terme, conformément à l'intérêt des associés des SCPI gérées par ATLAND Voisin.**

Et la tenue des assemblées générales m'a permis de mesurer l'importance que les Conseils de Surveillance, -et les associés qu'ils représentent- prêtent à la qualité de la communication et de la relation au long cours. Cela repose sur la transparence des résultats obtenus, sur l'expression claire de notre vision, et sur la volonté d'assumer nos choix ; à plus forte raison face aux évolutions qui traversent l'économie mondiale, européenne, et nationale.

J'en viens désormais à la situation de votre SCPI : nous maintenons notre prévision de distribution, avec un revenu 2025 qui devrait être stable par rapport à 2024 soit 52€ par part (objectif non garanti). Une prévision de performance qui reflète ses qualités fondamentales : solidité du taux d'occupation financier qui s'établit à 93,70% au 30 juin 2025, importance des réserves distribuables (rappel : le report à nouveau au 31/12/2024 équivalait à 4 mois de distribution), et mutualisation des revenus locatifs répartis entre plus de 250 actifs et 417 locataires dans toute la France.

Pour conclure, j'ajouterai que les prix d'acquisition constatés sur le marché secondaire au second trimestre restent sensiblement inférieurs à la valeur de reconstitution part affichée au 30 juin 2025 ; et correspondent à des prévisions de taux de distribution 2025 supérieurs à 6% (compte tenu de la prévision de distribution de revenu de 52€ par part rappelée plus haut - non garanti). Ces indicateurs illustrent une situation favorable à ce jour pour tout investisseur qui souhaiterait investir dans Immo Placement dans une optique de placement à long terme pour générer des revenus non garantis à long terme. Je rappelle toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sincèrement,



Martin JACQUESSON  
Président d'ATLAND Voisin

### Distribution des revenus

**OCTOBRE 2025**

Date de la prochaine distribution

|    |                               |
|----|-------------------------------|
| T4 | Distribution fin janvier 2026 |
| T3 | Distribution fin octobre 2025 |
| T2 | 11,40 €                       |
| T1 | 11,40 €                       |

#### REVENU DISTRIBUÉ (€/part)

Les revenus du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 sont issus des loyers perçus de la SCPI. La distribution des revenus n'est pas garantie et peut varier à la hausse comme à la baisse.

### Les chiffres clés du trimestre au 30/06/2025

  
**298 M€**  
CAPITALISATION

  
**6 501**  
ASSOCIÉS

  
**253**  
ACTIFS

  
**417**  
LOCATAIRES

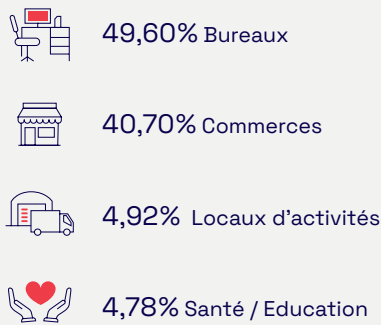
  
**845 €/part**  
DERNIER PRIX ACQUÉREUR  
(AU 13/06/2025)

  
**93,70 %**  
TAUX D'OCCUPATION  
FINANCIER

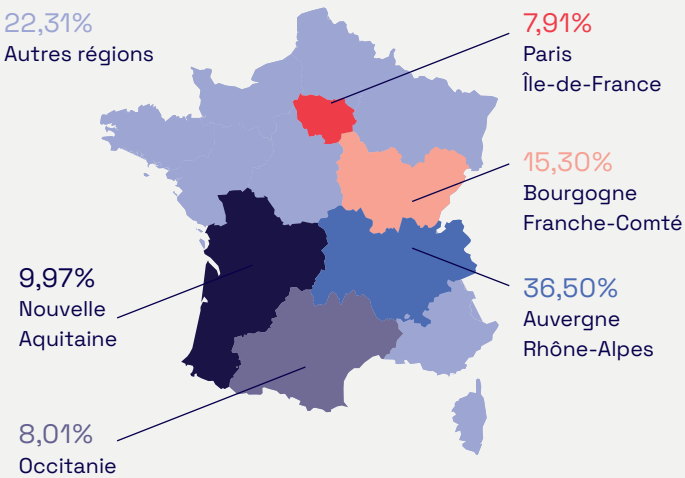
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

# Le profil du patrimoine au 30/06/2025

## RÉPARTITION SECTORIELLE (en % des valeurs vénales)\*



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en % des valeurs vénales)\*



\* Hors VEFA non livrées (Vente en l'État Futur d'Achèvement)

## Activité locative du trimestre

### LES ENTRÉES

8  
LOCATAIRES  
AU TOTAL

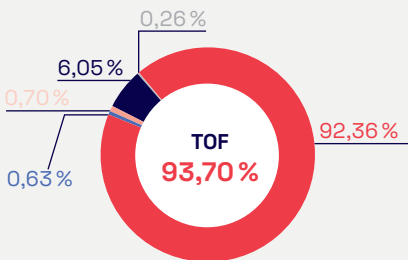
| LES 5 ENTRÉES LES PLUS IMPORTANTES EN LOYERS          | Locataire entrant     | Date d'effet | Typologie |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|-----------|
| BRON (69)<br>2/4 avenue du Général Chambonnet         | PROGRAMINI            | 01/04/2025   | Bureaux   |
| CHOISEY (39)<br>6 Rue du Fourney                      | BOEUFFET 39           | 26/05/2025   | Commerces |
| NARBONNE (11)<br>11 Rue Jean Jaurès                   | CALOPINO DECO "Kraft" | 02/06/2025   | Commerces |
| DIJON (21)<br>8/10 rond-point de la Nation "Apogée B" | ENTREPRISE BONGLET    | 06/06/2025   | Bureaux   |
| MERIGNAC (33)<br>avenue de Magudas "HELIOPOLIS"       | ADECCO FRANCE         | 17/06/2025   | Bureaux   |

### LES SORTIES

13  
LOCATAIRES  
AU TOTAL

| LES 5 SORTIES LES PLUS IMPORTANTES EN LOYERS | Locataire sortant         | Date de libération | Typologie |
|----------------------------------------------|---------------------------|--------------------|-----------|
| BESANCON (25)<br>7/15 Rue Xavier Marmier     | LIDL                      | 31/03/2025         | Commerces |
| TOULOUSE (31)<br>3 et 3bis Avenue de l'URSS  | BANQUE POPULAIRE OCCITANE | 31/03/2025         | Commerces |
| TOULOUSE (31)<br>66bis Rue Faubourg Bonnefoy | LOCAPOSTE                 | 31/03/2025         | Commerces |
| REZE (44)<br>44 Rue Jack London              | BCA EXPERTISE             | 30/05/2025         | Bureaux   |
| VILLENAVE D'ORNON (33)<br>2 Rue Pablo Neruda | SONEPAR                   | 31/05/2025         | Bureaux   |

## TAUX D'OCCUPATION FINANCIER\* (TOF)



### TOF

- Locaux occupés
- Locaux occupés sous franchise ou mis à la disposition d'un futur locataire
- Locaux vacants sous promesse de vente
- Locaux vacants en restructuration lourde ou note DPE + 2
- Locaux vacants en recherche de locataire
- Locaux vacants en travaux

\*Le taux d'occupation financier est le montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location divisé par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

5 570 379 € DE LOYERS ONT ÉTÉ ENCAISSÉS AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE

## Acquisitions du trimestre

| Adresse                                       | Locataires           | Typologie | Surface | Prix d'acquisition<br>(acte en main) | Quote-part<br>de détention |
|-----------------------------------------------|----------------------|-----------|---------|--------------------------------------|----------------------------|
| MILLAU (12)<br>150 Boulevard Georges Brassens | ZEEMAN TEXTIELSUPERS | Commerces | 446 m²  | 625 621 €                            | 100 %                      |
| TOTAL                                         | 1                    |           | 446 m²  | 625 621 €                            |                            |

Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs.

## Cessions du trimestre

| Adresse                                               | Locataires | Typologie | Surface | Prix de vente net | Quote-part<br>de détention |
|-------------------------------------------------------|------------|-----------|---------|-------------------|----------------------------|
| DIJON (21)<br>16 Rue de Gray<br>" Le Clos Détourbet " | CK ENERGIE | Bureaux   | 100 m²  | 131 551 €         | 100 %                      |
| TOTAL                                                 | 1          |           | 100 m²  | 131 551 €         |                            |

## Marché secondaire / Confrontations du trimestre

| Période                          | Prix Acquéreur | Prix d'exécution net vendeur | Nombre de part offertes à la vente |                          |        |        | Nombre de parts échangées | Solde |
|----------------------------------|----------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------|--------|---------------------------|-------|
|                                  |                |                              | Sur le mois                        | Report du mois précédent | Annul. | Totale |                           |       |
| SOLDE AU 31/03/2025              |                |                              |                                    |                          |        |        |                           | 1 188 |
| 15/04/2025                       | 830,00€        | 755,92€                      | 191                                | 1188                     | 72     | 1307   | 644                       | 663   |
| 15/05/2025                       | 845,00€        | 768,58€                      | 37                                 | 663                      | 102    | 598    | 507                       | 91    |
| 13/06/2025                       | 845,00€        | 769,58€                      | 313                                | 91                       | 20     | 384    | 313                       | 71    |
| TOTAL 2 <sup>ème</sup> trimestre |                |                              | 541                                |                          | 194    |        | 1 464                     |       |
| SOLDE AU 30/06/2025              |                |                              |                                    |                          |        |        |                           | 71    |

## Zoom sur le marché secondaire

Le prix de part d'Immo Placement est fixé sur le marché secondaire, où se rencontrent l'offre et la demande de parts.

Le marché secondaire a enregistré des prix d'acquisition sur le deuxième trimestre qui restent sensiblement inférieurs à la valeur de reconstitution par part affichée au 30 juin 2025 ; et correspondent à une prévision de taux de distribution 2025 de 6,20% (compte tenu de la prévision de distribution de revenu de 52€ par part – non garanti).

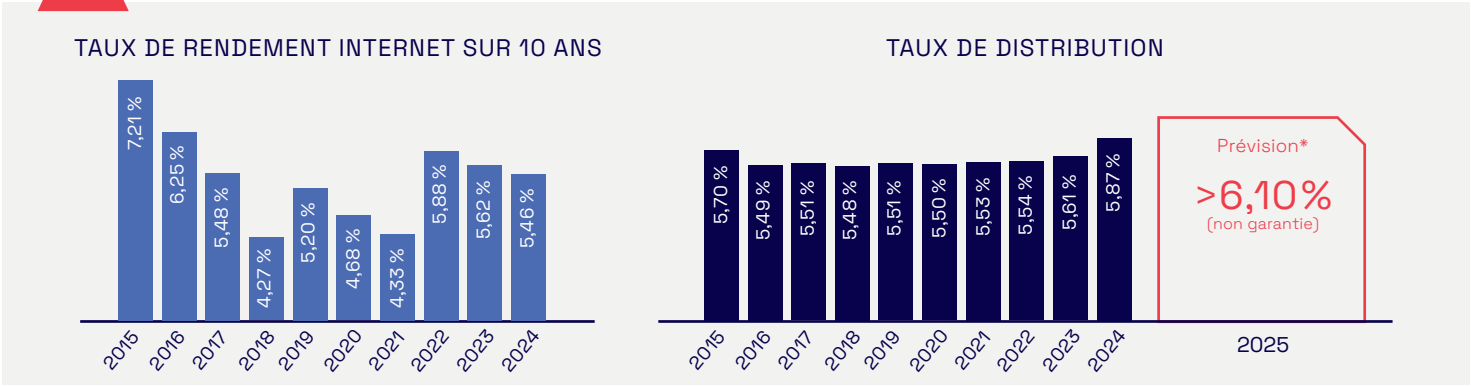
Ce profil crée, selon nous, un point d'entrée attractif qui est de nature à soutenir le prix de part en 2025. Il convient toutefois de rappeler que l'investissement en part de SCPI comporte des risques, notamment de perte en capital, le capital n'étant pas garanti et que la société de gestion ne garantit pas la revente des parts. En effet le prix de part sur le marché secondaire est fonction de l'offre et de la demande, qui peuvent fluctuer à la hausse et à la baisse.

# Revenus 2025

| Période                    | Date de distribution              | Montant 2025<br>(par part) | Rappel 2024<br>(par part)   |
|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1 <sup>er</sup> trimestre  | 23/04/2025                        | 11,40€                     | 11,40€                      |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre | 23/07/2025                        | 11,40€                     | 11,40€                      |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre | Entre le 20 et le 25 octobre 2025 |                            | 11,40€                      |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre | Fin janvier 2026                  |                            | 17,80€ dont 6,40€ de solde* |
| TOTAL                      |                                   |                            | 52,00€                      |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les revenus ne sont pas garantis et peuvent varier à la hausse comme à la baisse  
\* Calculé au prorata temporis  
Les revenus du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 sont issus des loyers perçus de la SCPI.

## Évolution des performances



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

\*La prévision (non garantie) de taux de distribution est basé sur la prise en compte d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Elle ne constitue pas un indicateur fiable de performance future et pourra évoluer à la hausse comme à la baisse.

**TRI** : Taux de rendement interne annualisé sur une période donnée (le plus souvent 5 ans, 10 ans, 15 ans, ou 20 ans). Avec à l'entrée le prix acquéreur de la première année considérée, et à la sortie le prix d'exécution (SCPI à capital fixe) ou la valeur de retrait (SCPI à capital variable) au 31 décembre de la dernière année écoulée, et sur toute la période concernée les revenus distribués avant prélèvement libératoire. Le TRI est un indicateur qui renseigne sur la performance globale d'une SCPI : il prend en compte le rendement annuel (les revenus distribués rapportés au montant de la part) et la plus-value en capital (ou la moins value) réalisée au moment de la revente des parts.

**Taux de distribution** : rapport entre le dividende versé au titre de l'année N (pour une part en pleine jouissance) et le prix moyen de la parta en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1

## Évolution du capital

| Période       | Nombre de parts | Capital nominal | Capitalisation |
|---------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Au 30/06/2024 | 353 030         | 107 674 150€    | 298 310 350€   |
| Au 30/09/2024 | 353 030         | 107 674 150€    | 294 780 050€   |
| Au 31/12/2024 | 353 030         | 107 674 150€    | 285 954 300€   |
| Au 31/03/2025 | 353 030         | 107 674 150€    | 282 424 000€   |
| Au 30/06/2025 | 353 030         | 107 674 150€    | 298 310 350€   |

# Notre vision des marchés immobiliers

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, les métropoles régionales françaises confirment leur solidité dans un marché de l'investissement immobilier tertiaire encore en phase de stabilisation. Les volumes investis en France ont atteint 5,9 Md€ (+29 % sur un an)<sup>(1)</sup>.

Dans les principales métropoles régionales, les taux d'occupation du parc des bureaux restent élevés : 93,2% à Bordeaux, 93,6% à Lille, 92,9% à Lyon, 95,2% à Nantes et à Nice-Sophia, 95,6% à Aix-Marseille, et 96% à Toulouse (données CBRE au 1<sup>er</sup> trimestre 2025)<sup>(2)</sup>. Un constat qui se vérifie aussi pour les retail parks dont nous rappelons que le

taux d'occupation était de 92,8% à fin 2024 (source : Codata).

Parallèlement, les rendements à l'investissement en régions se maintiennent à des niveaux stables depuis plusieurs trimestres : environ 5,5% à Lyon, 6% à Lille et 6,25% à Bordeaux au 31 mars 2025 (source : Savills)<sup>(3)</sup>.

Dans ce contexte, le positionnement historique d'Immo Placement — axé sur les métropoles régionales, la diversification sectorielle et une large mutualisation — se trouve conforté par les dynamiques constatées.

(1) Source : FIGURES INVESTIMENT FRANCE T2 2025, CBRE

(2) Source : FIGURES BUREAUX 1T2025 pour Bordeaux, Lillen Lyon, Nantes, Nice-Sophia, Aix-Marseille, Toulouse

(3) Source : INVESTMENT MARKET TRENDS & OUTLOOK FRANCE 1Q2025, page 11

## Le profil

|                                     | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Capitalisation                      | 307 M€     | 286 M€     |
| Endettement                         | 54 M€      | 51 M€      |
| Taux d'endettement                  | 17,3%      | 17,9%      |
| Ratio dettes et autres engagements  | 15,9%      | 15,6%      |
| Nombre d'associés                   | 6 538      | 6 505      |
| Taux de rendement interne à 10 ans  | 5,62%      | 5,46%      |
| Taux de distribution                | 5,61%      | 5,87%      |
| Nombre d'actifs                     | 260        | 254        |
| Nombre de baux                      | 480        | 462        |
| Valeur vénale*                      | 975,27€    | 947,54€    |
| Valeur de réalisation*              | 814,69€    | 789,45€    |
| Valeur de reconstitution*           | 989,29€    | 958,75€    |
| Prix moyen acquéreur*               | 884,75€    | 842,26€    |
| Variation du prix moyen             | -0,51%     | -4,80%     |
| Résultat*                           | 50,64€     | 52,87€     |
| Distribution*                       | 49,92€     | 52,00€     |
| Valeur IFI (résidents de France)*   | 764,72€    | 715,82 €   |
| Valeur IFI (résidents hors France)* | 764,72€    | 715,82 €   |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

\* Par part

**TRI** : Taux de rendement interne annualisé sur une période donnée (le plus souvent 5 ans, 10 ans, 15 ans, ou 20 ans). Avec à l'entrée le prix acquéreur de la première année considérée, et à la sortie le prix d'exécution (SCPI à capital fixe) ou la valeur de retrait (SCPI à capital variable) au 31 décembre de la dernière année écoulée, et sur toute la période concernée les revenus distribués avant prélèvement libératoire. Le TRI est un indicateur qui renseigne sur la performance globale d'une SCPI : il prend en compte le rendement annuel (les revenus distribués rapportés au montant de la part) et la plus-value en capital (ou la moins value) réalisée au moment de la revente des parts.

**Taux de distribution** : rapport entre le dividende versé au titre de l'année N (pour une part en pleine jouissance) et le prix moyen de la part en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1

## Situation et perspective

Immo Placement devrait distribuer un revenu 2025 stable par rapport à 2024 soit 52 € par part (objectif non garanti). Une prévision de performance qui reflète ses qualités fondamentales : solidité du taux d'occupation financier qui s'établit à 93,70% au 30 juin 2025, importance des réserves distribuables (rappel : le report à nouveau au 31/12/2024 équivalait à 4 mois de distribution), et mutualisation des revenus locatifs répartis entre plus de 250 actifs et 450 locataires dans toute la France.

Précisons que la valeur de reconstitution par part au 30/06/2025, reste sensiblement supérieure par rapport aux prix d'acquisition enregistrés ce second trimestre ; et correspond à une prévision de taux de distribution 2025 de 6,20% (compte tenu de la prévision de distribution de revenu de 52€ par part – non garanti).

Ces indicateurs illustrent une situation favorable à ce jour pour tout investisseur qui souhaiterait investir dans Immo Placement dans une optique de placement à long terme pour générer des revenus non garantis à long terme. Etant rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Locaux loués à Filab - vue de l'actif acquis en mars 2024 et livré en octobre de la même année - Longvic (21)

Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs.

# Conditions d'entrée ou de sortie via le marché secondaire

## MODALITÉS PRATIQUES

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat, de vente ou de modification-annulation. Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site Internet [www.atland-voisin.com](http://www.atland-voisin.com). Seuls les ordres d'achat et les ordres de vente adressés par courrier recommandé avec accusé de réception directement à la Société de Gestion sont recevables. Les annulations ou modifications d'ordres en cours sont soumises aux mêmes modalités de traitement.

La Société de Gestion procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le 15 du mois à 12h ou le dernier jour ouvrable précédent. Le prix d'exécution et la quantité de parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur notre site Internet.

## ACHAT

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction, frais inclus. Les fonds doivent être adressés à la Société de Gestion au plus tard la veille de la fixation du prix d'exécution.

## VENTE

### Cession sans intervention de la Société de Gestion

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion ne perçoit pas de rémunération. Les parties doivent toutefois prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5%, l'impôt sur la plus-value éventuelle, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

### Cession avec intervention de la Société de Gestion

Les ordres de vente doivent être accompagnés des certificats de propriété correspondants et d'une attestation d'origine de propriété. Conformément à l'article 422-205 du Règlement Général de l'AMF, la durée de validité d'un ordre de vente est de 12 mois. Le délai de validité de l'ordre peut être prorogé de 12 mois maximum sur demande expresse de l'associé.

Les frais de transaction sont les suivants :

- Droits d'enregistrement : 5%
- Commission de cession perçue par la Société de Gestion : 4,80% TTC (pour une TVA à 20% depuis le 01/01/2014)
- Impôt sur la plus-value éventuelle

## Fiscalité

(personnes physiques résidant en France)

## REVENUS FONCIERS

Les SCPI n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 239 septies du Code général des impôts. Les revenus issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers. Les revenus générés par la SCPI sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers au niveau des associés selon le barème progressif, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,20% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le revenu foncier imposable de chaque associé correspond à sa quote-part des loyers et accessoires de loyers encaissés par la SCPI diminués des charges de propriété (les charges réelles déductibles). Le régime de la déclaration forfaitaire « micro-foncier » est applicable sous certaines conditions notamment de détention cumulée de parts de SCPI et d'au moins un bien immobilier donné en location nue.

Depuis janvier 2019, la mise en place du prélèvement à la source permet le paiement de l'impôt sur le revenu la même année que la perception des revenus eux-mêmes. Concernant les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fait l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés directement sur le compte bancaire du contribuable par prélèvements mensuels ou trimestriels.

## REVENUS FINANCIERS

Les produits financiers encaissés par la SCPI sur le placement de la trésorerie sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel il faut ajouter 17,20% de prélèvements sociaux pour les personnes physiques, soit une imposition globale de 30%. Les contribuables qui y ont intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

## PLUS-VALUES SUR CESSIONS DE PARTS SOCIALES DE LA SCPI

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immobilières soumises à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19% augmenté des prélèvements sociaux de 17,20%. La plus-value bénéficie de l'application d'abattements pour une durée de détention et une exonération totale au bout de 22 ans de détention pour le prélèvement forfaitaire et au bout de 30 ans pour les prélèvements sociaux. D'autre part, l'article 70 de la 3<sup>ème</sup> Loi de Finances rectificative pour 2012 a instauré une taxe additionnelle, comprise entre 2% et 6% de la plus-value nette imposable supérieure à 50 000 € après prise en compte de l'abattement pour la durée de détention.

## ATLAND Voisin, votre SCPI et vous

**PENSEZ À LA DÉMATÉRIALISATION DES COMMUNICATIONS ET DES VOTES :** ATLAND VOISIN fait passer la pierre papier dans l'ère de la pierre numérique. Ce travail vise à renforcer la qualité de service et à réduire l'empreinte de nos communications. Concrètement, les associés des SCPI gérées par ATLAND VOISIN peuvent recevoir toutes les communications de façon dématérialisée : bordereaux de revenus, bordereaux fiscaux, et convocations aux AG. Pour cela, il suffit d'en faire la demande à notre service Relations Clients.

**EN CAS DE CHANGEMENT** de votre situation professionnelle, fiscale, patrimoniale ou matrimoniale, nous vous invitons à nous le signaler. De plus en cas de modification de votre adresse ou de votre compte bancaire, votre demande doit être accompagnée du justificatif correspondant (justificatif de domicile de moins de trois mois, RIB). Votre espace client en ligne facilitera cette demande, via l'onglet « Mon Compte ».

**ÉCHÉANCIER 2025**, les versements d'acomptes de revenus interviendront en avril, juillet, et octobre, entre le 18 et le 25 du mois.

## Votre sécurité : prenez garde aux tentatives de fraude

Des tentatives de fraude à la souscription sont régulièrement signalées à l'Autorité des Marchés Financiers ; cette dernière attire régulièrement l'attention des épargnants, des sociétés de gestion, et des professionnels du patrimoine sur les risques d'escroquerie. Les acteurs malveillants cherchent à tromper les épargnants pour subtiliser leur argent.

Consultez notre guide pour éviter les pièges sur notre site : [www.atland-voisin.com](http://www.atland-voisin.com)

**ATLAND**  
VOISIN

03 80 59 90 91

[contact@atland-voisin.com](mailto:contact@atland-voisin.com)

[www.atland-voisin.com](http://www.atland-voisin.com)

15 Place Grangier, BP 62686

21026 DIJON CEDEX

RCS / DIJON 310 057 625

AGRÉMENT AMF / N° GP-14000026

Société de gestion de portefeuille

CHIFFRES CLÉS AU 30/06/2025

4 SCPI en immobilier d'entreprise pour une capitalisation totale de 3,50 Milliards d'€ (3 504 413 846 €)



# 3<sup>ème</sup>

acteur du marché  
des SCPI en 2024

ATLAND Voisin est arrivée 3<sup>ème</sup> sur le marché des SCPI en 2024, avec 384M€ de collecte brute sur l'année.

(Source : Statistiques du marché - ASPIM, février 2025)

**ATLAND**  
VOISIN

ATLAND Voisin au capital de 349 400 € - 310 057 625 RCS Dijon - Agrément AMF n° GP-14000026  
Siège social : 15 Place Grangier BP62686, 21026 DIJON CEDEX  
Tél. : 03.80.59.90.90 - E-Mail : [contact@atland-voisin.com](mailto:contact@atland-voisin.com) - Site internet : [www.atland-voisin.com](http://www.atland-voisin.com)

